



CD250630-81A00

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## Réunion du 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trente juin à 10h00, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, M. R. CASTETS, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, M. P. DUPOUY, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. V. GOUANELLE, M. B. KSAZ, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE, M. F. LARROQUE, Mme Y. RIBES, Mme H. ROZIS LE BRETON, M. J. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mme L. TOISON.

Excusés ou absents : M. C. BONNE, Mme C. DUCARROUGE, Mme C. DUMONT, M. F. DUPOUEY, Mme P. MARROCQ, Mme C. SARNIGUET, Mme I. TINTANE.

Procurations : M. C. BONNE à Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DUCARROUGE à M. F. LARROQUE, Mme C. DUMONT à M. J. SAMALENS, Mme C. SARNIGUET à M. R. CASTETS, Mme I. TINTANE à M. V. GOUANELLE, Mme P. MARROCQ à M. D. GONELLA.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

OBJET : Compte de gestion 2024 - Approbation.

- 
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis de la commission organique compétente ;

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## Le Conseil Départemental décide :

- d'approuver les comptes de gestion 2024 établis par le comptable public, pour l'ensemble des budgets de la collectivité, tels que figurant en annexe.

**Philippe DUPOUY**

A circular official seal of the Gers Departmental Council is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.

**Président**

**du Conseil Départemental du Gers**

Délibération transmise et reçue en Préfecture le **- 2 JUIL. 2025**

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente délibération a été publiée le **- 2 JUIL. 2025**